



Comment l'industrie amidonnière a-t-elle réussi le pari de réduire de 36 % ses émissions de CO₂ ?



« Cette réussite repose sur des investissements continus, dont la poursuite dépendra d'un cadre économique et réglementaire lisible et stable, ainsi que d'un accompagnement public adapté. »

Carlota Pons,
Membre de l'USIPA,
Responsable Affaires Publiques chez TEREOS

Entre 2015¹ et 2024, l'industrie amidonnière française a réduit ses émissions de CO₂ de 36 % : un résultat significatif pour un secteur énergo-intensif au cœur de nombreuses chaînes de valeur industrielles et agricoles. Cette ligne de conduite énergétique repose sur des investissements continus et sur une mobilisation collective du secteur. Pour réussir, la décarbonation ne peut s'inscrire que dans une stratégie de long terme, conciliant réduction des émissions, compétitivité industrielle et ancrage territorial. Des conditions qui ne sont aujourd'hui pas réunies.

Retenir une approche pragmatique pour la décarbonation de l'industrie amidonnière

En 2021, le secteur amidonnier a répondu à la demande des pouvoirs publics de construire une feuille de route collective de décarbonation. Elle s'articule autour de trois leviers complémentaires. Le premier est l'efficacité énergétique, avec l'optimisation continue des procédés et de la consommation de vapeur, indispensable à la transformation des matières premières végétales en amidon et produits dérivés. Le deuxième levier est l'électrification des procédés de fabrication amidonnier, particulièrement pertinente en France. Le troisième repose sur la diversification du mix énergétique, notamment via la biomasse,

la méthanisation ou, plus ponctuellement, la géothermie.

»

« Ces solutions immédiatement mobilisables nécessitent néanmoins des investissements financiers très importants. »

Ces évolutions s'appuient sur des technologies robustes et éprouvées : pompes à chaleur industrielles, chaudières biomasse, récupération de chaleur ou électrification de certaines étapes clés comme le séchage. Ces solutions immédiatement mobilisables nécessitent néanmoins des investissements financiers très importants. Or, les dispositifs de soutien européens privilégident encore

trop souvent les technologies dites « de rupture » au détriment de projets fondés sur des solutions matures pourtant particulièrement efficaces en termes de réduction réelle des émissions de CO₂.

Une décarbonation engagée et consolidée dans le temps

La baisse des émissions enregistrée depuis 2015 est le résultat d'un engagement constant de l'ensemble des acteurs du secteur amidonnier. Cette trajectoire s'est construite dans la durée à travers des efforts réguliers et mesurables. Le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) a constitué un cadre orientant les investissements vers des solutions plus sobres en carbone tout en préservant une production amidonnier en France et en Europe.



« La baisse des émissions enregistrée depuis 2015 est le résultat d'un engagement constant de l'ensemble des acteurs du secteur amidonnier. »

Dans un environnement industriel marqué par une concurrence internationale soutenue, l'enjeu consistait à réduire les émissions tout en préservant le maintien au sein de l'UE des outils de production. Les résultats obtenus confirment la solidité de cette approche capable de concilier transition écologique et réalités industrielles.

La nouvelle phase qui s'ouvre avec la fin programmée des quotas gratuits du système d'échange de quotas carbone ETS, met à risque la pérennité du secteur amidonnier et donc sa capacité à financer, demain, à un rythme aussi soutenu, les investissements nécessaires pour réduire encore ses émissions carbone.

Des perspectives conditionnées par l'environnement économique et réglementaire

La poursuite de la décarbonation de l'industrie amidonnier s'inscrit aujourd'hui dans un contexte économique et réglementaire plus exigeant. Le secteur évolue dans un environnement marqué par l'effet cumulatif de la concurrence féroce, et parfois déloyale, des grands concurrents internationaux (Chine, Brésil, Etats-Unis...), des prix de l'énergie et du carbone élevés en Europe, d'une surréglementation et d'une pression fiscale excessive qui alourdissent les coûts de production. Pour des sites énergo-intensifs, ces paramètres influencent directement la capacité à planifier et à financer des investissements que le marché ne valorise toujours pas.

La décarbonation s'inscrit aussi dans un contexte d'évolution profonde des cadres réglementaires européens, avec la fin programmée du système ETS et son remplacement par le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). S'il vise initialement à rétablir des conditions de concurrence équitables en matière de décarbonation sur le marché intérieur, ce dispositif se révèle particulièrement inadapté aux secteurs fortement tournés vers l'exportation hors UE, telles que l'amidonnerie française qui réalise 71 % de son chiffre d'affaires à l'export.

Sans ajustement du mécanisme européen du carbone, il pourrait signer une nouvelle vague de désindustrialisation de l'UE.



« La fin programmée des quotas gratuits de l'ETS met à risque la pérennité du secteur amidonnier. »

¹Source : Système ETS - Commission européenne. 2015 est la date de référence considérée par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).